



BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE

## DECLARATION DE POLITIQUE MONETAIRE

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Rapport du Comité de Politique Monétaire du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 passe en revue l'évolution récente de l'environnement économique international, de la conjoncture économique et financière régionale et nationale au cours de l'année 2014, avant de présenter les perspectives et les mesures de politique monétaire envisagées par la Banque de la République du Burundi en 2015.

D'une année à l'autre, le taux de croissance de l'économie mondiale en 2014 est restée au même niveau que celui atteint en 2013 soit 3.3 p.c., en liaison notamment avec les tensions géopolitiques, la lenteur de la reprise économique dans la zone euro et au Japon, et le ralentissement de la croissance dans les pays émergents et en développement. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance a fléchi en 2014 par rapport à 2013, soit 4.8 contre 5.2 %, suite principalement à la baisse des prix du pétrole et des produits de base pour les pays exportateurs de ces derniers.

Le niveau des prix est resté faible en 2014, et parfois inférieur aux objectifs fixés par les banques centrales dans la plupart des pays avancés. Dans les pays émergents et en

[1]

développement, le taux d'inflation abaissé par rapport à 2013 et pourrait baisser davantage en 2015, suite au repli des cours des produits de base. En Afrique, les pressions inflationnistes se sont légèrement atténuées, soit 6.2 contre 6.5 %. en liaison avec la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Les perspectives pour l'année 2015 montrent que la croissance mondiale pourrait se consolider et atteindre 3.5 % en liaison notamment avec la chute des cours du pétrole qui reflète la progression de l'offre. Toutefois, les prévisions du FMI montrent que cette impulsion devrait être plus que compensée par des facteurs négatifs, notamment la faiblesse de l'investissement, tandis que de nombreux pays avancés et émergents continuent de s'ajuster à une détérioration des attentes concernant la croissance à moyen terme.

La croissance de l'économie africaine se stabiliserait à 4.9 en 2015 au lieu de 4.8 % enregistrée en 2014, même si les perspectives varient d'un pays à l'autre, en raison de la forte hausse des investissements publics, de l'augmentation de la production agricole et du développement des services.

**Dans les pays de la Communauté Est Africaine**, la croissance économique s'est améliorée en 2014 par rapport à l'année précédente, pour s'établir au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne estimée à environ 5.0 %.

Depuis 2013, l'inflation est restée modérée en raison de bonnes performances agricoles, d'une forte baisse du prix du pétrole et des politiques monétaires prudentes. Les taux d'inflation continuent à baisser et se situent en dessous du critère de convergence de la Communauté de 8.0 % dans tous les pays de la Communauté.

A fin décembre 2014, le Burundi a respecté deux critères de convergence à savoir le taux d'inflation et le ratio de la dette publique sur le PIB, qui sont respectivement inférieurs aux plafonds de 8.0 et 50.0 %.

Au niveau national, le taux de croissance de l'économie s'est stabilisé à 4.7 % en 2014 par rapport au niveau atteint en 2013, en liaison avec les faibles performances de la production industrielle et d'une croissance modérée du secteur primaire, en dépit d'importants investissements dans le secteur secondaire et tertiaire.

Dans l'optique de la demande, ce rythme de croissance du PIB est expliqué par l'accroissement des dépenses intérieures (3.8 contre 2.4 %), partiellement contrebalancé par le ralentissement des exportations (17.6 contre 31.5 %).

Le taux d'inflation annuel a reculé par rapport à celui de l'année précédente, revenant de 7.9 à 4.4 %, suite à la diminution de l'inflation alimentaire (2.0 contre 9.7 %) et non-alimentaire (6.2 contre 6.5 %). Les prévisions annuelles de 2015 montrent que le niveau d'inflation pourrait s'établir à 5.5 %, principalement en liaison avec la baisse des cours du pétrole.

S'agissant des comptes extérieurs, la balance des paiements au quatrième trimestre 2014 a été marquée par un besoin de financement contre un excédent au trimestre correspondant de 2013, en liaison avec l'aggravation du déficit du compte courant et la baisse de l'excédent du compte de capital. Pour toute l'année 2014, le déficit de la balance courante, par rapport à l'année précédente, s'est maintenu au même niveau, soit 9.8 contre 9.7 % du PIB en 2013.

A fin décembre 2014, les réserves officielles de change ont diminué de 4.5 % par rapport à celles de fin septembre, revenant à 4.2 mois contre 4.4 mois d'importations pour le trimestre précédent. Le Franc Burundi s'est légèrement déprécié de 0.15 % par rapport au Dollar Américain au quatrième trimestre 2014.

En 2014, les finances publiques ont été marquées par une détérioration du déficit budgétaire par rapport à 2013, malgré l'amélioration des recettes intérieures. Le financement de ce déficit a entraîné l'augmentation de la dette publique de 11.5 % d'une année à l'autre.

Toutefois, au regard des ratios de la dette publique totale sur le PIB, du service de la dette extérieure sur les recettes d'exportation et du service de la dette sur les recettes fiscales, la dette publique du Burundi reste viable.

Concernant le secteur monétaire, la politique monétaire en 2014 a été conduite dans un contexte d'abondance de liquidité depuis le début du deuxième semestre 2013. Cette aisance de liquidité bancaire a entraîné la baisse des taux d'intérêt du marché monétaire par rapport à l'année précédente.

D'une fin d'année à l'autre, la base monétaire s'est accrue de 15.8 %. Cette augmentation a résulté, à la fois, de l'accroissement des avoirs intérieurs et extérieurs nets qui se sont accrus respectivement de 20.0 et 9.0 %.

D'un trimestre à l'autre, la base monétaire a augmenté de 14.6 % suite à l'augmentation des avoirs intérieurs nets de 35.4 % alors que les avoirs extérieurs nets ont diminué de 10,0 %. La base monétaire réalisée à fin 2014 a dépassé de 4.7 % le plafond fixé dans le Programme

[4]



Economique et Financier. Cette augmentation de la base monétaire a entraîné une expansion de la masse monétaire de 6.5 % d'un trimestre à l'autre.

Bien que le portefeuille des banques se soit détérioré et que la rentabilité du secteur ait légèrement diminué au cours du quatrième trimestre 2014, les indicateurs de la solidité et de la stabilité financière sont globalement satisfaisants. Le secteur bancaire dispose d'une capitalisation adéquate en dépit d'une croissance des crédits plus forte que celle des dépôts.

D'une manière générale, au cours de l'année 2014, la Banque Centrale a poursuivi la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente, dans un environnement macroéconomique caractérisée par un excès de liquidité, une stabilité du secteur financier, une croissance économique modérée, une inflation extérieure faible et une inflation intérieure maîtrisée.

En 2015, la Banque centrale continuera à suivre de près l'évolution des indicateurs macroéconomiques en l'occurrence l'inflation, le taux de change et les taux d'intérêt afin de mener des opérations monétaires permettant d'assurer un rythme de croissance de la masse monétaire compatible avec les objectifs de stabilité des prix et de croissance de l'économie.

La politique monétaire et de change envisagée par la Banque Centrale consistera à :

1. Surveiller le marché monétaire pour réguler la liquidité bancaire en vue de contenir la croissance de la base monétaire dans les limites du Programme Economique et Financier;
2. Mettre en œuvre une gestion de la liquidité plus active, en intervenant régulièrement sur le marché monétaire afin d'encourager le développement et la formation des taux d'intérêt du marché monétaire, et ainsi préparer l'introduction du taux d'intérêt directeur.

3. Veiller, dans le cadre de la coordination des politiques monétaire et budgétaire, au respect du plafond des avances à l'Etat dans les limites légales, avec pour objectif de les ramener à zéro en 2016 ;
4. Continuer à intervenir sur le marché des changes pour limiter la volatilité du taux de change, tout en privilégiant les mécanismes du marché dans la détermination du taux de change.
5. promouvoir l'accès aux services financiers tout en veillant à la solidité et à la stabilité du système financier.

Fait à Bujumbura, le 9 avril 2015

Jean CIZA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Ciza', written over a horizontal line.

Gouverneur et Président

du Comité de Politique Monétaire